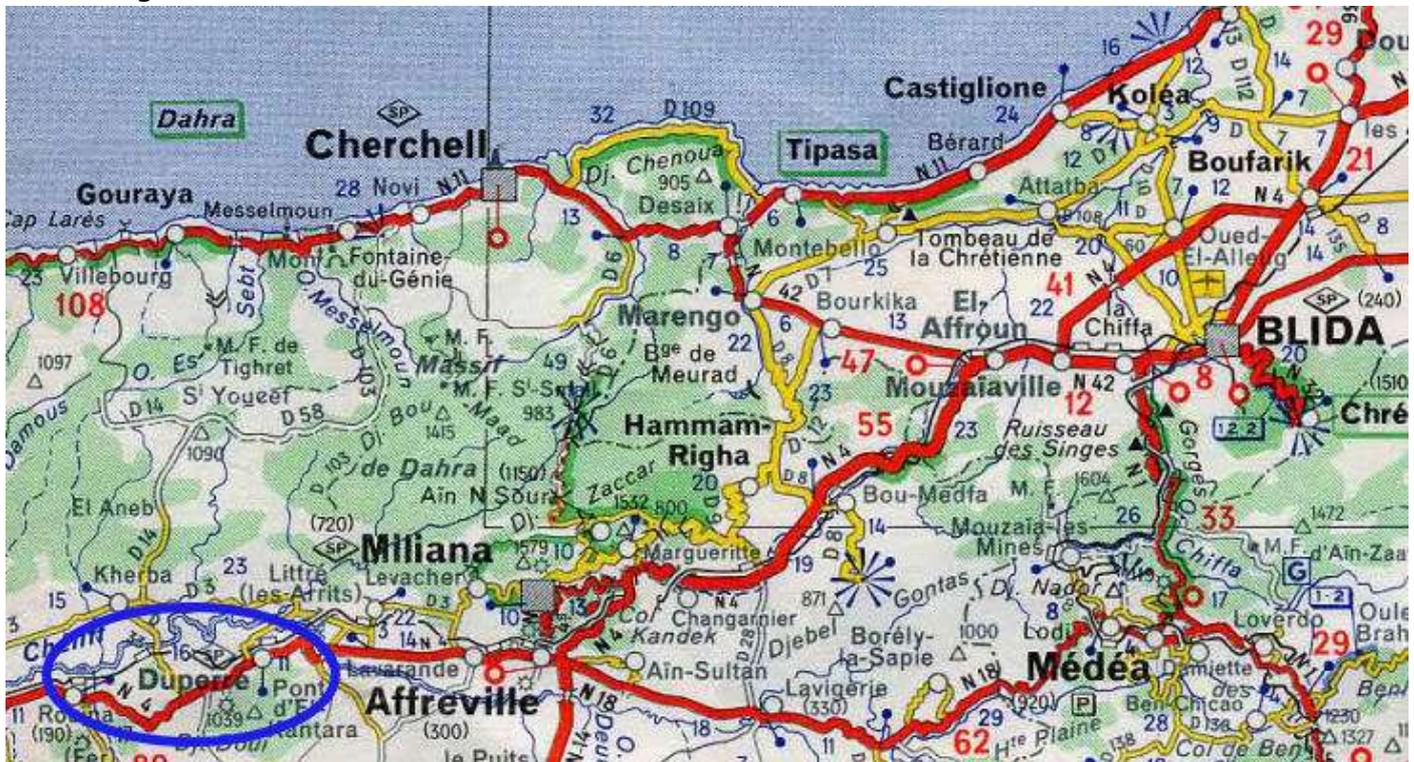


DUPERRE

DUPERRE est situé dans un rétrécissement de la vallée du CHELIFF, entre la Dahra au Nord et le Djebel Doui (1 000 mètres) qui annonce le massif de l'Ouarsenis au Sud. Il est distant de 140 km au Sud-ouest d'Alger ou à 63 km à l'Est d'ORLEANSVILLE et à 25 km à l'Ouest d'AFFREVILLE.

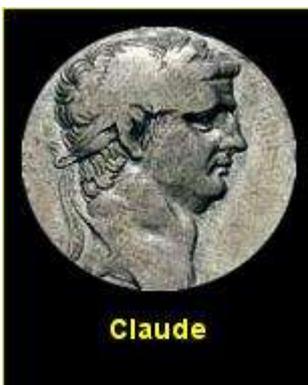


Nom initial : AIN DEFLA

Climat méditerranéen avec été chaud.

HISTOIRE

Ruines romaines : au Nord se trouve l'*OPPIDUM NOVUM*. Selon PLINE, cette ville fut érigée en colonie par l'empereur CLAUDE, époux de MESSALINE(en l'an 52), qui y plaça des vétérans.



CLAUDE (10 av. JC /54 ap. JC)

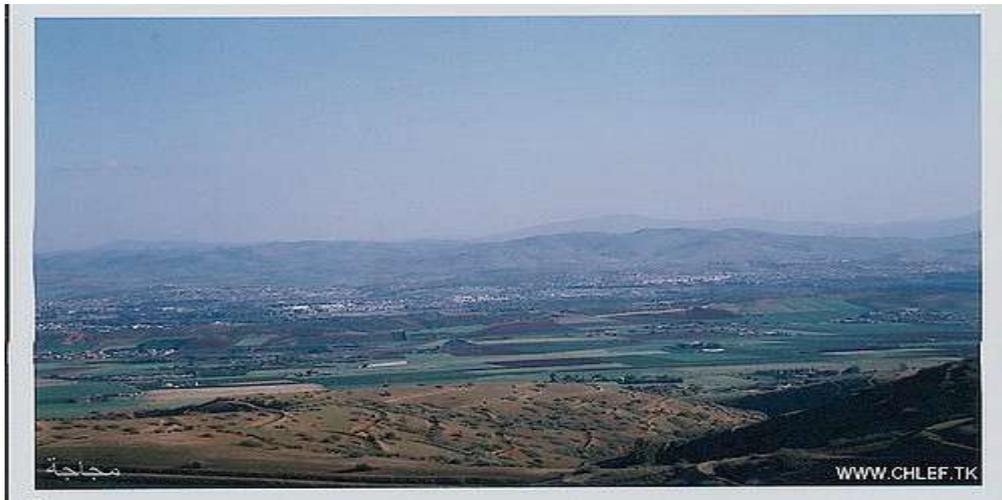


Ruines d'OPPIDUM NOVUM

L'identification d'*OPPIDUM NOVUM*, avec les ruines trouvées à DUPERRE, a été faite par la comparaison des distances, indiquées dans l'itinéraire d'ANTONIN, pour les cités séparant DELLIS (*RUSUCURRUS*) de la frontière Tingitane (Maroc). En outre, une inscription très complète, trouvée dans les ruines d'AIN DEFLA, en 1842, par le

commandant PULLON-BOBLAYE, atteste que le monument qui la portait avait été élevé « au moyen d'une collecte pécuniaire faite parmi les habitants d'OPPIDUM NOVUM ».

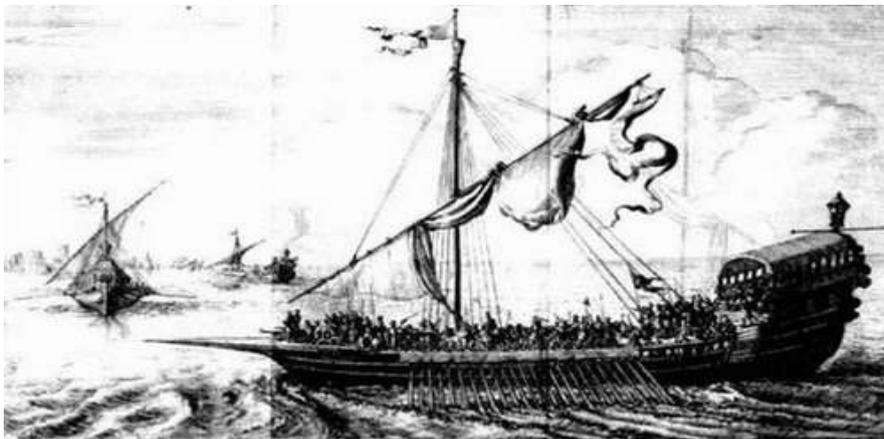
A la fin du 5^{ème} siècle, au moment de la persécution des catholiques d'Afrique par le roi vandale HUNERIC, rallié à la secte des ariens, l'évêque d'OPPIDUM, qui se nommait VENANT (ou encore BENANTIUS) surnommé PROBATUS fut condamné à l'exil et mourut pour la foi en 484.



Au Moyen-âge la ville arabe d'EL-KHADRA (*la verte*) ainsi nommée parce qu'elle était parsemée de jardins et de verdure, était, d'après l'historien EL-BEKRI, une cité puissante et opulente, séjour de délices, isolée comme un îlot fortuné dans la grande plaine aride du CHELIFF.

Présence Turquie 1515 – 1830

Un corsaire d'origine turque, KHAÏR-ED-DIN, connu sous le nom de Barberousse, est devenu bey d'Alger. Il fait acte d'allégeance au Sultan SELIM en 1519. La Régence d'Alger est née. La guerre de course effrénée qu'elle mène en Méditerranée va amener des réactions de plus en plus vives de la part des puissances européennes.



Une galère des pirates

Jusqu'à l'arrivée des Français, le Chélif sous l'influence turque, continua de servir de terre de transition entre divers territoires turcs appelés Beylicks. Notre région se trouve située entre trois territoires administratifs :

- le beylick de l'Ouest, dont les capitales furent successivement MAZOUNA, puis MASCARA et enfin ORAN ;
- le beylick du TITTERI (capitale MEDEA) ;
- et le territoire administré directement par le Sultan et appelé DAR es SOLTAN (l'Algérois) ;

Aussi la région connut l'anarchie et fut appauvrie par le passage incessant des troupes et des fonctionnaires allant d'un territoire à l'autre.

Présence Française 1830 - 1962

Dans sa proclamation qui suit la prise d'Alger et la reddition d'HUSSEIN Dey, le général de BOURMONT déclare, le 5 juillet 1830 : « *Vingt jours ont suffi pour la destruction de cet État dont l'existence fatiguait l'Europe depuis trois siècles.* »

Depuis le 15^e siècle, toutes les flottes occidentales ont en effet bombardé la ville afin que cessent les activités des pirates, fonds de commerce de la régence d'Alger, possession turque dont l'autorité sur les tribus arabes de l'arrière-pays n'est que très relative. C'est donc avec la bénédiction des puissances européennes-hormis l'Angleterre-que Charles X décide de conquérir Alger. (Ndlr : Voir la suite dans l'exposé biographique consacré à l'Amiral DUPERRE).



Dey HUSSEIN (1764/1838)



CHARLES X (1757/1836)

Lorsque les Français s'installèrent en Algérie, la région du Chélif située entre les points d'appui d'ABD-EL-KADER, MASCARA (sa capitale) et MILIANA (son arsenal), connut de furieux combats. La smala de l'émir fut enfin capturée au combat d'AÏN-TAGUIN, dans le Haut Chélif, le 16 mai 1843.

Peu après le soulèvement de BOU MAZA dans le Dahra pour épauler ABD-EL-KADER, le Chélif connut enfin la paix.



ABD-EL-KADER (1808/1883)



BOU MAZA (1822/1879/Il s'est rendu au Colonel de SAIN-ARNAUD le 13 avril 1847*

* Emmené en France, il est interné à Paris, où on lui donne un appartement aux Champs-Élysées, près de l'hôtel de la princesse Belgiojoso, qui se charge de son éducation ; il reçoit du gouvernement une pension de 15 000 francs et ne tarde pas à devenir tout à fait à la mode. Il est question de lui donner le commandement d'un corps « indigène » en Algérie, mais les actes de cruauté qu'on lui reproche, sans preuves, font abandonner cette hypothèse. Il s'enfuit de Paris dans la nuit du 23 février 1848 à la faveur de la révolution de 1848, mais est arrêté à Brest et enfermé au fort de Ham. Il est remis en liberté le 22 juillet 1849, par le prince Louis-Napoléon, qui lui rend même sa pension. En 1854, il quitte définitivement la France et commande un corps de bachi-bouzouks dans la campagne d'Anatolie. Il reçoit au mois d'août 1855 le grade de colonel dans l'armée ottomane. Il séjourne plusieurs années à Bagdad, et meurt après 1879.

La vallée du Chélif : A l'Est les deux massifs Kabylie coupés par la vallée du Sahel, à l'Ouest les deux massifs de l'Ouarsenis et du Dahra, séparés par la vallée du Chélif : l'un et l'autre bloc isole également la plaine centrale d'Alger. Malgré l'intérêt qu'avaient Alger et Oran à pouvoir librement communiquer par l'intérieur, la vallée du Chélif, de même que la vallée du Sahel, ne fut que tardivement et incomplètement occupée par la colonisation ; deux causes provoquèrent ce retard :

- d'une part, l'insoumission de l'Ouarsenis et du Dahra ;
- d'autre part, l'insalubrité de la vallée même, étroit couloir étouffé par les deux masses montagneuses du Nord et du Sud.



MILIANA

MILIANA, point stratégique dominant la vallée, fut peuplé en 1840, AFFREVILLE en 1848, AÏN-SULTAN en 1854, puis vinrent, en 1857, LAVARANDE et **DUPERRE**.

Centre créé en 1857 près d'ORLEANSVILLE dans le département d'Alger d'alors.

Le village reçoit le nom de DUPERRE en hommage à Victor Duperré (1775/1846) Amiral, commandant l'escadre expéditionnaire lors de la prise d'Alger en 1830.



Le baron Victor Guy DUPERRE est né à La Rochelle le 20 février 1775, décédé à Paris le 2 novembre 1846. C'était un officier de marine français des XVIII^e et XIX^e siècles. Amiral, pair de France et ministre de la Marine et des Colonies.

Biographie succincte de l'Amiral Victor-Guy DUPERRE

Né dans une vieille famille rochelaise, 22^{ème} enfant de Jean Augustin DUPERRE, conseiller du roi et trésorier de la guerre, et de Marie-Gabrielle Prat-Desprez, Victor Guy DUPERRE passe quelques années chez les Oratoriens du collège de Juilly, avant de s'embarquer comme mousse, dès l'âge de 16 ans (1791), sur un navire de commerce, le *Henri IV*, en partance pour les Indes. Il entre dans la marine militaire (novembre 1792) et sert, durant la guerre contre les Pays-Bas et le royaume de Grande-Bretagne, sur la corvette *Le Maire-Guïton*, puis sur la frégate *Le Tartu*, avant de passer en qualité d'enseigne de vaisseau auxiliaire à bord de *La Virginie* (mai 1796). Un mois plus tard, fait prisonnier par les Britanniques dans un combat de nuit, il est incarcéré en Angleterre, échangé deux ans après, et reçoit le brevet d'enseigne de vaisseau.

Il commande la corvette *La Pélagie* avant d'être nommé lieutenant de vaisseau (1804), puis adjudant du préfet maritime de Boulogne-sur-Mer. En 1806, il fait campagne au Brésil sur *Le Vétéran* sous les ordres de Jérôme Bonaparte et est promu, à son retour, capitaine de frégate (28 septembre 1806). En 1808, il dirige un convoi de troupes sur la Martinique et, en rentrant en France, il soutient, en vue de Lorient, un combat héroïque contre la croisière anglaise et ne peut se sauver qu'en s'échouant à la côte.

Napoléon I^{er} le nomme capitaine de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur, avant de le promouvoir directement au grade de commandant du même ordre. Le 6 décembre 1810, il le crée baron de l'Empire.

Chargé d'une mission à l'Île de France, sur *La Bellone*, il dispute longtemps cette île aux Britanniques, s'emparant ou coulant plusieurs de leurs bâtiments dans les mers de l'Inde, et remportant notamment, le 23 août 1810, la bataille de Grand Port, seule victoire maritime des guerres napoléoniennes, ce qui lui vaut d'être promu contre-amiral à son retour en France, en

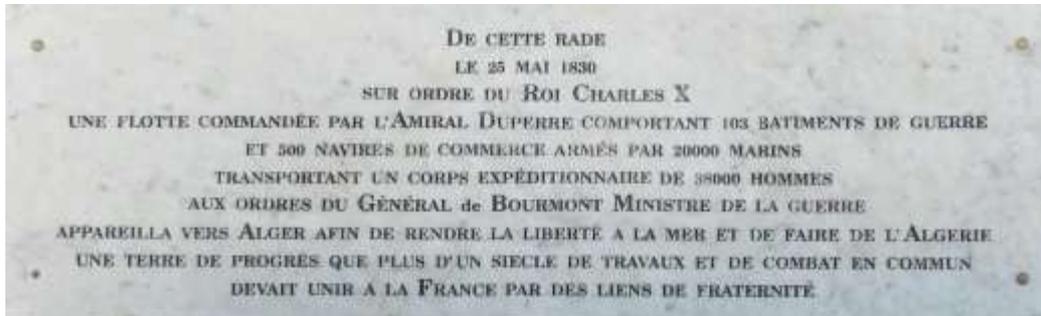
septembre 1811.

De 1812 à 1814, il commande les forces navales françaises et italiennes de la Méditerranée et de l'Adriatique, ainsi que les forces navales à Venise, qu'il défend contre les Autrichiens en 1814.

Préfet maritime de Toulon pendant les Cent-Jours en 1815, il est mis en non-activité à la seconde Restauration, mais rappelé au service en 1818. Il commande l'escadre chargée du blocus de Cadix, lors de la guerre d'Espagne de 1823, et est promu vice-amiral en octobre 1823. Il est fait grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis en 1824. Il est nommé inspecteur du 5^e arrondissement militaire, puis envoyé à Brest comme préfet maritime (1827).



Bien qu'hostile à l'expédition d'ALGER, connu pour ses opinions libérales, il est choisi eu égard à la renommée de ses brillants services. Il était d'aspect un peu rude, autoritaire, peu loquace. DUPERRÉ est nommé le 5 février 1830, par le roi CHARLES X, commandant de la flotte sous les ordres du comte de BOURMONT, commandant en chef le corps expéditionnaire contre la régence d'Alger.



Ces hauts faits d'Armes permettent à l'Amiral Duperré de devenir pair de France le 16 juillet 1830.

Sous la monarchie de juillet son élévation à la pairie ayant été annulée par la mesure générale prise après la Révolution de 1830, Louis-Philippe 1^{er} le renomma pair de France le 18 août 1830 et le promut au grade d'amiral en mars 1831. DUPERRÉ était alors en Afrique. Rappelé en France en octobre 1831, il est nommé à la tête du conseil d'Amirauté.

Il accepte de devenir ministre de la Marine et des Colonies le 18 novembre 1834 dans le ministère du duc de Trévise, et conserve ce portefeuille dans le ministère du duc de Broglie puis dans le premier ministère Thiers et tombe avec ce dernier le 6 septembre 1836. Il retrouve ce portefeuille du 12 mai 1839 au 29 février 1840 dans le deuxième ministère Soult. Comme ministre, il prit d'importantes mesures d'administration. Après le rejet du projet de dotation pour le duc de Nemours, qui entraîne la chute du cabinet, il déclare : « *Le ministère a reçu dans le ventre un boulet qui est allé se loger dans le bois de la couronne.* » Il reprend une troisième fois le portefeuille de la marine dans le troisième ministère Soult le 29 octobre 1840, jusqu'à sa retraite définitive le 6 février 1843, pour raisons de santé. Il meurt trois ans plus tard le 2 novembre 1846 à Paris.

Enterré aux Invalides après des funérailles nationales, son nom figure sur l'Arc de triomphe de Paris.

Pour lui porter hommage la nouvelle commune créée en Algérie, en 1857, porte son nom.

La ville de La Rochelle lui a élevé une statue, inaugurée le 17 octobre 1869.

Par décret impérial en date du 6 septembre 1857, il fut décidé qu'un village de 82 feux avec un périmètre de colonisation de 2 251 hectares 95 ares 90 centiares, serait créé sur la route d'Alger à Oran, dans la vallée du Chélif au lieu dit AÏN-DEFLA.



Le choix de l'emplacement de DUPERRE est excellent. Si le climat y est chaud, la terre fertile et le Chélif fournit de l'eau pour l'irrigation.

On y cultivait 400 hectares de vigne produisant 13 000 hectolitres d'un vin capiteux (rouge 12°5 et blanc 13°5). Les fourrages couvraient 500 hectares et les céréales 2 500 hectares.

Les arbres fruitiers y étaient nombreux. On comptait environ 4 000 orangers, mandariniers et citronniers, 3 000 amandiers, 1 000 figuiers et près de 10 000 oliviers.

DUPERRE est érigée en commune de plein exercice par décret du 5 septembre 1859.



DUPERRE, chef lieu de commune de 2 393 habitants, en 1876, dont 380 français, 4 israélites, 1 933 musulmans, et 76 étrangers. Erigée en commune de plein exercice en 1859 au pied du djébel DOUI, elle dispose d'une Justice de paix, d'une église, d'une école et d'un marché bien approvisionné.

Ses principales cultures consistent en blé dur, blé tendre, fève, orge, pommes de terre et vignes.

O. NIEL précise aussi, en 1876, que ce centre s'est développé par ses propres ressources, en dépit de l'insalubrité initiale de l'emplacement. Et contrairement à ce qui a eu lieu sur d'autres points, les premiers colons ont tenu bon et se sont attachés au sol ; leur persévérance a triomphé de tous les obstacles. DUPERRE, conclut-il, très sensiblement amélioré par ses cultures et ses plantations, est en pleine voie de prospérité.

1906- Mise en activité d'un réseau téléphonique urbain à DUPERRE.

ETAT CIVIL : Le site ANOM n'a aucun registre d'état-civil en lignes, concernant DUPERRE.

Quelques habitants de DUPERRE

- Source : site NOTRE-JOURNAL -

Nom/Famille	Prénom	Activité	Détails
ARENE	Micheline		filie d'une famille d'instituteurs
ARNUFF		Boulangier	
BITOUN	Jimmy		
BOASSERA	Suzette		filie du deuxième Boulangier
CHICHE	Pauline		Famille boulangier,minotier,épiciier
DEFILON		Maire de Duperré	
DRAI	Josette		
GHANASSIA	Michelle		
GIROUD	André		
OBADIA	André		filie de commerçant
ROTGER	Marguerite		filie d'agriculteurs
TETON	Arlette		filie d'agriculteurs
TORDJMAN	Arlette	Poste d'essence	

DEMOGRAPHIE

Année 1958 = 9 287 habitants.



DUPERRE a été, un moment, le chef lieu de la Commune MIXTE des BRAZ :

COMMUNE MIXTE de Les BRAZ

LES BRAZ étaient une confédération de tribus algériennes du moyen CHELIFF :

Les cinq tribus des BRAZ descendent, selon toute probabilité, des arabes Hilaliens Beni Amer, et de quelques fractions de Sbihh qui s'établirent dans le pays, et se mêlèrent aux habiles d'origine berbère pure. C'était autrefois une confédération très puissante et très redoutée.

L'ethnonyme paraît avoir une consonance berbère zénète : "ibrazen" surtout que la plupart des tribus de cette confédération étaient berbérophones.

Mais selon certains historiens comme Ibn KHALDOUN et Xavier YACONO il remonte à l'ancêtre éponyme BRAZ un descendant d'Athbadj de la grande tribu arabe des Banu Hilal qui s'est dispersée dans les hauts plateaux, l'Oranie et la vallée du CHELIFF après le 11^e siècle

Créée par arrêté gouvernemental du 10 février 1879 (territoires de la commune indigène de Miliana et de la commune mixte d'Oued FODDA). Le chef-lieu est transféré à **DUPERRE** par arrêté du 10 octobre 1896, à effet au 1^{er} janvier suivant, puis à MILIANA par arrêté du 15 mars 1911.

Composition :

-ADELIA : Le territoire de la tribu des RIGHA est délimité par décret du 21 septembre 1868 et constitué en un seul douar nommé ADELIA. Le douar est ensuite partagé entre la commune de plein exercice d'AÏN SULTAN et la commune mixte des BRAZ.

-BENI-SLIMANE : Bachaghalik supprimé en 1866.

Le territoire de la tribu des BENI-SLIMANE est délimité par arrêté du 11 septembre 1899 et constitué en deux douars : AHL-EL -GUEBLI (commune de KHERBA) et LOUROUD (Commune mixte des BRAZ). Une section administrative spécialisée porte le nom de BENI-SLIMANE.

-BOU-RACHED : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 27 novembre 1868. Il est rattaché à la commune indigène de MILIANA puis à la commune mixte des BRAZ (1879).

Commune de BOU-RACHED créée par arrêté du 23 octobre 1956 (douar éponyme et la partie du douar BOUZEHAR de la commune de DUPERRE) dans le département de MEDEA.

Une section administrative spécialisée porte le nom de ZEDDINE-BOURACHED.

-CHANGARNIER : Le centre de population d'OUED-ZEBOUDJ est créé par arrêté du 25 août 1877 (expropriation de terrains). Il prend le nom de CHANGARNIER par décret du 11 mars 1889. Il est érigé en commune par arrêté du 4 décembre 1956 (avec une partie du douar ADELIA), dans le département d'Orléansville.

-CHEMLA : Le territoire de la tribu des OULED-YAHIA est délimité par décret du 24 avril 1867 et constitué en un seul douar nommé CHEMLA (Chemela), dans le cercle de MILIANA. Il est rattaché à la commune mixte d'OUED-FODDA (1877) puis à celle des BRAZ (10 février 1879). Le douar est intégré à la commune d'AÏN-BOU-YAHIA créée par arrêté du 4 décembre 1956.

-DJELIDA : Le territoire de la tribu des OULED-MIRA et des OULED-EMBARKA est délimité et constitué en un seul douar, nommé OUED-DJELIDA par décret du 3 août 1867. Il est augmenté du territoire de la smala BEN- ZIAN par décret du 30 septembre 1868. Le douar est rattaché à la commune mixte des BRAZ en 1879.

La commune de DJELIDA-AHL-EL -OUED est créée par arrêté du 23 octobre 1956 (douars DJELIDA et AHL-EL-OUED de la commune mixte des BRAZ), dans le département d'Orléansville.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune. Elle comprenait également la commune et le douar OUAGUENAY.

-EL-HAMMAM : Douar issu du territoire de la tribu des BENI MENADE (cercle de CHERCHELL) délimité par décret du 22 septembre 1868 et constitué en trois douars : EL-HAMMAM, BENI-MERIT et SAHEL, dans le cercle de CHERCHELL.

Il est ensuite rattaché aux communes mixtes de MEURAD (1876), puis d'HAMMAM-RIGHA (1882) et des BRAZ (1905). Une partie en est distraite au profit de la commune de plein exercice de BOU-MEDFA par décret du 1^{er} mars 1909.

Il est intégré dans la commune d'HAMMAM-RIGHA par arrêté du 4 décembre 1956.

-EL-HARRAR-DU-CHELIF : Le territoire de la tribu d'EL-HARRAR est délimité par décret du 31 décembre 1866 et constitué en un seul douar nommé EL-HARRAR-du-CHELIF, dans le cercle de MILIANA. Il est rattaché à la commune mixte des BRAZ lors de sa constitution (10 février 1879).

Une partie en est distraite au profit de la commune de plein exercice de ROUÏNA (14 novembre 1888), l'autre au profit de celle de KHERBA (26 juin 1889).

-HAMMAM-RHIRA : Bains d'origine romaine près desquels la construction d'un centre de population est déclarée d'utilité publique par arrêté du 20 octobre 1876. Le centre est effectivement installé en 1878.

Il est érigé en commune par arrêté du 4 décembre 1956 (département d'Orléansville), avec l'orthographe HAMMAM-RIGHA, qui subsiste.

-LEVACHER : Nom donné au futur village de TALAOUCHKOU par décision du gouverneur général du 11 septembre 1895. Cette dénomination est officialisée par décret du 28 décembre 1915.

Le centre de population de LEVACHER, de la commune mixte des BRAZ, est érigé en commune par arrêté du 4 décembre 1956, dans le département d'Orléansville.

-OUED-OUAGUENAY : Le territoire de la tribu des OUZAGHRA est délimité et constitué en un seul douar nommé OUED-OUAGUENAY par décret du 30 septembre 1868. Le douar est rattaché à la commune mixte des BRAZ (10 février 1879). Une partie est intégrée à la commune de plein exercice de DUPERRÉ par décret du 23 juin 1888.

Le douar est érigé en commune par arrêté du 23 octobre 1956, sous le nom d'OUAGUENAY.

-TACHETA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 13 juillet 1892.

Il est érigé en commune par arrêté du 4 décembre 1956 (avec le douar ZOUGGARA) sous le nom de TACHETA-ZOUGGARA, dans le département d'Orléansville.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

-ZEDDINE : Douar issu du territoire de la tribu des ATTAF délimité par décret du 10 juillet 1867 et constitué en quatre douars : FODDA, ROUÏNA, TIBERKANIN et ZEDDIN. Il est ensuite rattaché à la commune mixte d'OUED-FODDA puis à celle des BRAZ (1886). Des colons s'y installent en 1900-1907.

La commune de ZEDDINE est créée par arrêté du 23 octobre 1956, dans le département d'Orléansville.

Une section administrative spécialisée porte le nom de ZEDDINE-BOURACHED.

Les communes mixtes ont été supprimées par arrêté du 4 décembre 1956.



Après l'indépendance elle a été détruite, remplacée par la mosquée El-KHADRA

Situation agricole de la commune mixte des Braz en 1898

La situation agricole des indigènes de la commune mixte des BRAZ en 1898 était très déplorable comme le souligna l'Administrateur de cette dernière en réponse à une circulaire du sous-préfet de MILIANA :

« Monsieur le Sous-préfet,

En réponse à votre circulaire du 24 courant j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que le temps fort restreint dont je dispose m'a permis de réunir. Il ne peut pas être question, en ce qui concerne ma circonscription administrative, d'examiner la situation des cultivateurs européens : depuis 1889, époque où le dernier centre de colonisation qui dépendait encore des BRAZ, en fut distrait pour constituer une commune de plein exercice, la première n'a été habitée que par des Indigènes, et, depuis deux ou trois ans seulement, par quelques agriculteurs sans stabilité.

En ce qui concerne les Indigènes, il est pénible de constater que leur situation matérielle va, chaque année, s'aggravant davantage.

On ne connaît plus, de nos jours, ces grosses fortunes territoriales où l'aisance, le bien-être du propriétaire, faisaient, par répercussion, ceux du khamès. Patrons et domestiques, vivant du produit de la terre, tirant exclusivement de leurs troupeaux ou de leurs récoltes de quoi se nourrir et s'habiller, restreignaient leurs désirs et leurs besoins à leurs ressources. Rien de semblable ne se produit aujourd'hui : les propriétés s'émiettent et cependant il n'est point de cultivateur, possédant deux charrues de terre, qui n'ait des khamès pour les labourer, tandis qu'il erre au village voisin, sur les marchés ou dans les cafés maures. Chaque année, la mendicité augmente dans des proportions effrayantes. Cette misère, qui s'infiltré peu à peu au sein de nos populations, a eu pour résultat une notable diminution dans le nombre des habitants de la commune des Braz : une forte proportion de nos administrés, ne trouvant plus dans leur douar le strict nécessaire pour leur subsistance, ont émigré dans les centres de colonisation ou dans les grandes villes : aussi le recensement quinquennal de 1896

accuse-t-il un chiffre inférieur de 2,402 à celui de 1891. Celui-ci avait donné pour résultat 27,859 habitants, alors qu'en 1896 nous n'en avons trouvé que 24,457.

Enfin, si la population a diminué, il en est de même de son cheptel. La race chevaline, autrefois très prospère dans nos régions, n'y a plus que des représentants sans valeur ; les bêtes aumailles s'abâtardissent et décroissent en nombre ; les troupeaux ovins s'éclaircissent ; par contre, on relève une forte augmentation d'ânes ou ânesses et de chèvres. Les causes de cette pénible situation sont multiples.

Les premières à noter sont les événements calamiteux qui durant plusieurs années, n'ont cessé de s'abattre sans pitié sur la commune mixte des Braz. Celle-ci est située dans cette partie de la plaine du Chélif, où la sécheresse se fait plus cruellement sentir que partout ailleurs et, si ses céréales n'ont pas eu à craindre les mandibules des acridiens, elles n'ont point échappé aux rigueurs du sirocco, lorsque des hivers bienfaisants et pluvieux leur permettaient d'atteindre sans encombre l'époque de la floraison : rares sont les moissons fructueuses. Le manque de récolte implique l'idée d'absence de pâturages ; aussi, nos cultivateurs, dépourvus de récoltes, se sont trouvés dans la nécessité d'abandonner, à vil prix, leurs bestiaux et pour subvenir à leurs besoins et pour ne pas les voir périr de faim : chevaux, mulets, bœufs, moutons, ont donc pris la route des marchés, et, malheureusement, les propriétaires ont bientôt connu celle de l'usurier, entre les mains duquel vont, chaque jour, leurs propriétés foncières.

Les rigueurs de la température ne sont pas les uniques causes de la misère qui règne aux Braz : l'application du Sénatus-Consulte du 22 avril 1863 et aussi l'exécution de la loi de 1873 n'y sont pas étrangères : par des prélèvements excessifs faits au profit de l'Etat, par l'encadrement dans le domaine forestier de surfaces dont jouissaient autrefois les Indigènes, les commissaires-enquêteurs ont réduit les étendues susceptibles de recevoir des semences ou pouvant servir de pâturage. Contraints d'écouler une notable partie de leurs bêtes, dont ils ne pouvaient plus assurer la subsistance, empêchés d'ensemencer, mes administrés ont vu diminuer leurs ressources.

D'autre part, grâce à la délivrance de titres de propriété, on a facilité l'usure : leurs détenteurs ont trouvé plus de complaisance chez les prêteurs, qui trouvaient un gage certain dans ce titre et une garantie plus efficace dans l'inscription hypothécaire, à laquelle pouvaient être dès lors soumises les propriétés constituées individuellement. Or, il ne faut pas oublier que, malgré soixante ans de civilisation, les Indigènes sont de grands enfants qu'il convient de garder de leur propre entraînement, et que pour eux l'appât de l'argent, n'en auraient-ils aucun besoin, est irrésistible.

Ainsi donc tout s'enchaîne avec une effrayante logique : le manque de récoltes, l'absence de pâturages provoquent la diminution du cheptel, la vente des propriétés, engendrent, par conséquence secondaire, la misère qui, en dernière analyse, influe sur le chiffre de la population, soit par la mortalité soit par l'émigration qu'elle fait naître, car cette dernière n'est pas la seule cause de la diminution des habitants des Braz. Moins riches, les Indigènes deviennent moins polygames et leur qualité prolifique ne suffit plus à compenser les pertes subies par le départ, hors du douar, d'un grand nombre d'entre eux. En outre, les Indigènes subissent cette loi fatale que la population d'un pays est en raison inverse de son degré de civilisation, et quoique ceux-ci n'y adhèrent que péniblement, ils en subissent les effets. Les uns deviennent soldats et ne font plus souche ; d'autres, et combien nombreux, s'adonnent à la boisson avec une âpreté que peu d'ivrognes connaissent chez les Européens ; d'autres, enfin, se jettent dans les plaisirs faciles qu'ils trouvent au sein des grandes villes et dont le raffinement, il faut le reconnaître, est le fruit de la civilisation. Enfin, la mortalité, suite de la misère, n'est pas étrangère à la diminution du nombre de nos habitants.

Tels sont, Monsieur le Sous Préfet, les renseignements que je puis fournir sur les diverses questions dont M. le Gouverneur général a prescrit l'étude. Elles auraient pu être envisagées à un point de vue plus large, plus étendu, mais le terme fixé pour l'envoi de ce rapport ne permet pas d'y donner plus d'extension.

L'Administrateur LUYNES.



DUPERRE - Les écoles

Édition Youli, Tahar

L'Ecole

DUPERRE (du département d'ALGER) est rattachée au département d'ORLEANSVILLE en 1956.

DEPARTEMENT

Le département d'ORLEANSVILLE fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, avec l'index **9H**

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville d'ORLEANSVILLE fut une sous-préfecture du département d'Alger, et ce jusqu'au 28 juin 1956. À cette date le département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

L'ancien département d'Alger fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements de plein droit. Le département d'ORLEANSVILLE fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 12 257 km² sur laquelle résidaient 633 630 habitants et possédait cinq sous-préfectures, CHERCHELL, **DUPERRE**, MILIANA, TENES et TENIET-EL-HAAD.

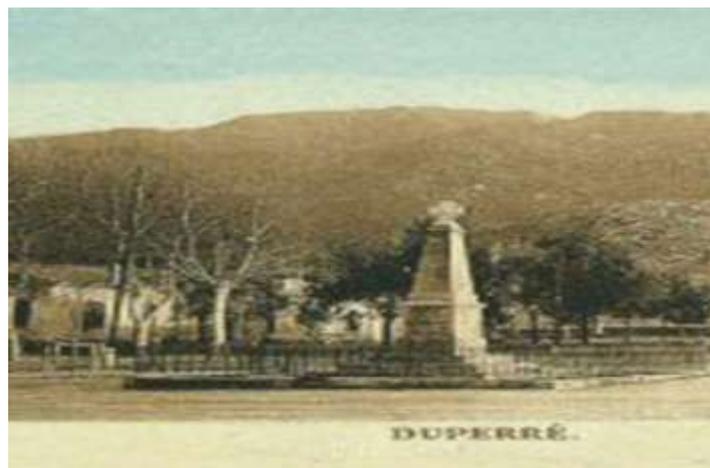


L'Arrondissement de **DUPERRE** comprenait 10 localités :

BENI OUAZZANE - CARNOT - **DUPERRE** - KHERBA - LES ATTAFS - LITRE - ROUINA - SAINT CYPRIENS LES ATTAFS - TACHETA ZOUGGARA - ZEDDINE BOUCHARÉD

MONUMENT AUX MORTS

Source : [Mémorial GEN WEB](#)



Le relevé n°54613 mentionne les noms de **34 Soldats « Morts pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

ABDELKADER Smaïne (Tué en 1919) - **ABDELLI** Mohamed (1919) - **AHMED** Ben Aïssa (1915) - **AHMED** Ben Kara (1915) - **ALTENBOUGER** Charles (1914) - **ATHA** Abdelkader (1914) - **BELKADI** Bahri (1917) - **BEN SAÏD** Ismaël (1914) - **BENBECKHLA** Abderrahmane (1915) - **BOUGRIA** Moussa (1916) - **DAHMANI** Mohammed (1918) - **GHNASSIA** Maklouf (1918) - **GUIGUI** Joseph (1918) - **HABBICHE** Larbi (1915) - **HAMON** Moïse (1916) - **KELLACI** Mohamed (1918) - **KELLER** Jules (1917) - **LLORENS** Antoine (1915) - **MADANI** Mohammed (1917) - **MAKOUR** Abdelkader (1918) - **MARAF** Mammar (1918) - **MEDIONI** Abraham (1918) - **MELIANI** Abdelkader (1918) - **MENNAD** Djelali (1917) - **MOUALEK** Abdelkader (1914) - **MOUAZ** Tayeb (1917) - **RAHLI** Mohamed

(1914) –RAHOUI Mohammed (1918) –RIAHI Mohammed (1916) –ROTGER Antoine (1915) –SAADOUN Mohamed (1917)-
SAÏDANI Mohammed (1915) –SANCHEZ Antonio (1914) –SEMARI Mohamed (1918) - 

1939/1945 :

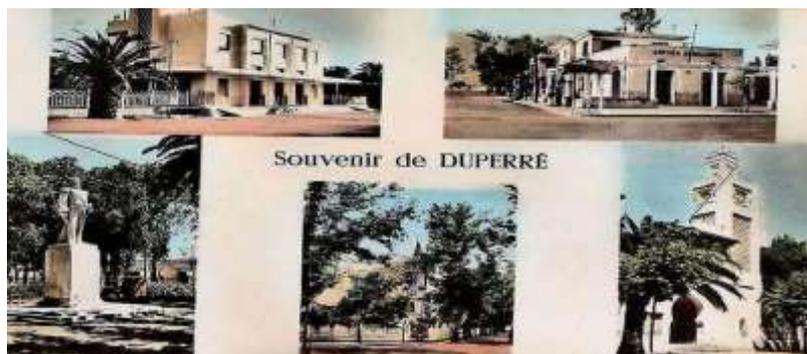
-  Canonnier GHUENASSIA Marcel (217^e RAD, né à DUPERRE, tué le 21 mai 1940 à FAUQUEMBERGUES (Pas de Calais) ;
-  Adjudant-chef SOL Henri (5^e RTA, né à DUPERRE), tué le 20 juin 1940 à Saint Aignan (Cher) ;
-  Soldat ZOUAOUI Ahmed (B. Marche n°3, né à DUPERRE), tué le 20 juin 1945 à KILSTETT (Bas-Rhin).

Nous n'oublions pas nos Forces de l'ordre victimes de leurs devoirs à DUPERRE ou dans le secteur :

-  Sous-lieutenant (676^e CRALAT) AUBRET Roger (25ans), tué le 20 octobre 1960 ;
- MDL (5^e RSA) BEN MAAMAR Mohamed (31ans), enlevé et disparu le 4 mai 1962 ;
- Brigadier (8^e RCC) BIDAULT Henri (21ans), tué le 22 décembre 1958 ;
- Soldat (587^e B. Train) BOUDEWEEL Henri (22ans), tué le 27 novembre 1958 ;
- Commandant (105^e GALAT) DE-BERNE-LAGARDE Renaud (41ans), Mort accidentelle le 20 octobre 1960 ;
- Spahi (5^e RSA) DOMINGUES Maurice (22ans), tué le 22 janvier 1959 ;
- Spahi (5^e RSA) GANNEREAU Henri (22ans), tué le 22 janvier 1959 ;
- Soldat (131^e RI) GREAUME Dominique (22ans), tué le 30 juillet 1957 ;
- MDL/Chef (676^e CRALAT) GUILLAUMENT Robert (28ans), Mort accidentelle le 20 octobre 1960 ;
- Sous-lieutenant (105^e GALAT) LAMBERET Roger (27ans), Mort accidentelle le 20 octobre 1960 ;
- Sergent (541^e GCPA) MONGIN Gilbert (21ans), tué le 11 juin 1959 ;
- Chasseur-parachutiste (11^e choc) STAAR André (22ans), tue le 3 avril 1958 ;
- Soldat (?) TRUTAUD Joël, tué en 1961 

Nous n'oublions pas nos compatriotes victimes innocentes d'un terrorisme aveugle mais aussi cruel :

- M. BOUBEGGAR Chikh (25ans), enlevé et disparu le 14 avril 1958 ;
- M. BOUBEGGAR Mohammed (59ans), enlevé et disparu le 14 avril 1958 ;



EPILOGUE AÏN DEFLA = « source des lauriers-roses »

Au dernier recensement (2008) = 65 453 habitants

SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/Duperr%C3%A9 - Ville>

http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

<http://www.algermilian.com/blog/le-coin-de-djillali-deghrar/ain-defla-s-appelait-aussi-duperre.html>

<http://popodoran.canalblog.com/archives/2015/12/21/33102703.html>

<http://forezhistoire.free.fr/images/colloque-algerie-pouget.pdf>

<https://brahfous.skyrock.com/>

<http://orleansville.free.fr/accueil.html>